

Les **M**atinales
du EDEF Lyon-Rhône

Invitation

« Garde Nationale :
Pourquoi favoriser l'engagement de vos salariés
au service de la nation ? »

Le 10 octobre 2017



« Garde Nationale : Pourquoi favoriser l'engagement de vos salariés au service de la nation ? »

- Aller au-delà et assouplir l'obligation légale de libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins cinq jours par an (loi du 22 octobre 1999 sur l'organisation de la réserve militaire)
- Améliorer leur responsabilité sociale d'entreprise (RSE)
- Mettre en place un partenariat durable avec la Défense...
- Bénéficier de nouveaux avantages fiscaux pour les entreprises privées

...telles peuvent être parmi d'autres, quelques unes des motivations pouvant conduire un employeur à favoriser l'engagement de ses salariés au profit de la Garde Nationale.

Entrepreneurs de la région lyonnaise, vous souhaitez vous engager dans une démarche partenariale avec la Défense, ou tout simplement vous informer sur les conventions de soutien à la politique de la réserve militaire, participez à la Matinale organisée à votre intention par le MEDEF Lyon – Rhône, en partenariat avec les autorités de Défense, le

Mardi 10 octobre 2017

De 8 h 30 à 10 h 30

(Accueil petit déjeuner à partir de 8 h 15)

Au MEDEF Lyon Rhône

60, avenue Jean Mermoz – Lyon 8°

Rez-de-Chaussée - salle Marius Berliet

Avec la participation de :

- Monsieur le Général de corps d'armée **Pierre CHAVANCY**, Gouverneur Militaire de Lyon
- **Laurent FIARD**, Président du MEDEF Lyon Rhône

Et les témoignages de plusieurs entrepreneurs et spécialistes de la réserve opérationnelle.

Le détail des interventions est présenté dans le programme joint.

Afin de vous assurer un accueil de qualité, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse joint, dès réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à utiliser le parking « visiteurs » situé rue du Professeur Morat.

Contact : Bruno VERNEY

Tél. 04 78 77 07 01

catherine.capman@medeflyonrhone.com

« Garde Nationale : Pourquoi favoriser l'engagement de vos salariés au service de la nation ? »

8 h 30 : Accueil par **Laurent FIARD**, Président du MEDEF Lyon Rhône

8 h 40 : Intervention de Monsieur le Général de corps d'armée **Pierre CHAVANCY**, Gouverneur Militaire de Lyon

8 h 50 : « **La Garde Nationale** »

Présentation par le Capitaine ® **Philippe CHATAGNE**, Correspondant Réserve Entreprises Défense pour la région Rhône-Alpes

09 h 15 : « **Réservistes opérationnels : Quels atouts pour les entreprises** »

Table ronde animée par le CNE ® **Philippe CHATAGNE**, Correspondant Réserve Entreprises Défense pour la région Rhône-Alpes

Témoignages d'entrepreneurs...

- **Jean MOUGIN**, Vice-président – CCI LYON, Président – ALTECA
- **Gilles MOLINARI**, Dirigeant associé – SORHODES
- **Eric JEANTET** Dirigeant fondateur – JURI-EUROP

Témoignages de réservistes...

- **Luc LHERMITTE**, Colonel-Gendarmerie, ingénieur – STmicroelectronics
- **Renaud-Pierre MEUNIER**, Capitaine-Armée de l'Air, Responsable logistique - TOTAL
- **Jean POUSSE**, Lieutenant-colonel-Armée de Terre, ingénieur – VINCI
- **Régis CAPELLE**, Capitaine-Armée de l'Air, DRH - EDF

10 h 00 : Echange avec la salle

10 h 15 : Signature par **Laurent FIARD**, Président du MEDEF Lyon Rhône et le Général de corps d'armée **Pierre CHAVANCY**, Gouverneur Militaire de Lyon de la convention de partenariat « Entreprises-Défense » du MEDEF Lyon-Rhône.

10 h 30 : Fin

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner dès réception, au :

MEDEF Lyon-Rhône

Direction des Services aux Adhérents

60 avenue Jean Mermoz

69384 LYON Cedex 08

☎ 04 78 77 07 00

✉ catherine.capman@medeflyonrhone.com

NOM, Prénom..... Fonction

Entreprise

Secteur d'activité Effectif

Adresse

Mail Téléphone

Participera à la Matinale du 10 octobre 2017

Oui

Non

Sera accompagné(e) de

La Garde Nationale

En juillet 2016, suite à la série d'attentats terroristes revendiqués par l'organisation État islamique, et qui ont frappé la France, le Président de la République annonce la reconstitution d'une Garde Nationale composée de réservistes et volontaires.

La garde nationale devient un élément essentiel de l'organisation de la défense sur le territoire national.

A ce titre, elle met en œuvre l'ensemble des composantes de la réserve militaire :

- La réserve de deuxième niveau dite aussi « réserve de disponibilité » qui regroupe les ex-militaires soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ de l'institution. Ils peuvent être rappelés en cas de crises graves sur le territoire national pour venir renforcer la réserve opérationnelle de premier niveau.

- La réserve citoyenne de défense et de sécurité qui regroupe des volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience mais aussi de leur intérêt pour les questions de défense et de sécurité. Ce sont des bénévoles du service public, des ambassadeurs qui ont pour mission principale d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre les forces armées et la société. Ils ne portent pas d'uniforme à l'exception des réservistes de la marine et de la direction générale de l'armement.

- Enfin, la réserve opérationnelle de premier niveau des armées et du ministère de l'intérieur (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, service de santé des armées, service du commissariat des armées, service des essences des armées, direction générale de l'armement, cyberdéfense, Police Nationale et Gendarmerie Nationale) est composée de citoyens Français issus de la société civile avec ou sans expérience militaire et d'anciens militaires d'active qui signent un engagement à servir dans la réserve (ESR), contrat rémunéré d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable. Ces hommes et ces femmes reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux armées et aux services du ministère de l'intérieur.

La réserve militaire est un complément indispensable aux forces d'active et une composante pleine et entière des forces armées sans laquelle celles-ci ne pourraient remplir leur contrat opérationnel. Elle est également un relais vers la société civile.

Si hier, la réserve fonctionnait essentiellement en complément de la professionnalisation, elle a vocation à devenir un appoint pour la protection du territoire, une respiration pour l'armée d'active lui permettant d'assurer toutes ses missions en tous lieux et en tous temps. Passage d'une réserve professionnalisée à une réserve professionnelle.

